

# Compte Rendu du Conseil de la Communauté

Séance du 26 Avril 2011

L'an deux mille onze, le vingt six avril à vingt heures et quarante cinq minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Limours, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian SCHOETTL.

## Étaient présent(e)s :

M. COTTIN	Délégué titulaire	de la commune d'Angervilliers
M. VIGOT	Délégué titulaire	de la commune de Boullay les Troux
M. SENAC	Délégué titulaire	de la commune de Boullay les Troux
Mme GRAU	Déléguée titulaire	de la commune de Briis sous Forges
M. CHAMPAGNAT	Délégué suppléant	de la commune de Briis sous Forges <i>remplace M. VERA</i>
M. TSALPATOUROS	Délégué suppléant	de la commune de Briis sous Forges <i>remplace M. EL MASSIOUI</i>
M. ARTORÉ	Délégué titulaire	de la commune de Courson-Monteloup
Mme BAUMELOU	Déléguée titulaire	de la commune de Courson-Monteloup
M. LE COMPAGNON	Délégué titulaire	de la commune de Fontenay les Briis
M. LE BARS	Délégué titulaire	de la commune de Fontenay les Briis
M. LESTIEN	Délégué titulaire	de la commune de Forges les Bains
M. BOUCHON	Délégué titulaire	de la commune de Forges les Bains
M. JACQUEMARD	Délégué titulaire	de la commune de Gometz la Ville
Mme HUOT-MARCHAND	Déléguée titulaire	de la commune de Gometz la Ville
M. SCHOETTL	Délégué titulaire	de la commune de Janvry
M. LECLERCQ	Délégué titulaire	de la commune de Janvry
Mme AGUESSE	Déléguée titulaire	de la commune de Limours
Mme THIRIET	Déléguée titulaire	de la commune de Limours
M. MILELLI	Délégué suppléant	de la commune de Limours <i>remplace M. HUGONET</i>
M. BOUTTEMONT	Délégué suppléant	de la commune de Limours <i>remplace M. LABROUSSE</i>
M. MANCION	Délégué titulaire	de la commune de Les Molières
M. PLATEL	Délégué titulaire	de la commune de Les Molières
M. CARO	Délégué titulaire	de la commune de Pecqueuse
M. MOISY	Délégué titulaire	De la commune de Pecqueuse
M. FRONTÉRA	Délégué titulaire	de la commune de Saint Jean de Beauregard
M. VAN DETH	Délégué titulaire	de la commune de Saint Jean de Beauregard
Mme DILLMANN	Déléguée suppléante	de la commune de Saint Maurice-Montcouronne <i>remplace M. BONNEMAISON</i>
Mme BLANCHIER	Déléguée titulaire	de la commune de Vaugrigneuse

## Étaient absents excusé(e)s et remplacé(e)s :

Mme BOYER	Députée titulaire	de la commune d'Angervilliers
M. VÉRA	Député titulaire	de la commune de Briis sous Forges
M. EL MASSIOUI	Député titulaire	de la commune de Briis sous Forges
M. HUGONET	Député titulaire	de la commune de Limours
M. LABROUSSE	Député titulaire	de la commune de Limours
M. BONNEMAISON	Député titulaire	de la commune de Saint Maurice Montcouronne

Le Président constate l'existence du quorum et ouvre la séance.

Il demande à l'assemblée leur accord pour l'ajout de points supplémentaires, à savoir, l'avis sur la convention de subdélégation des circuits spéciaux du transport scolaire, l'acquisition d'une parcelle pour la phase 2 du Parc d'activité de Bel Air, le vote du taux de TEOM, le vote du taux de CFE et de TH et de TFPNB, la demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR.

Les élus sont favorables à l'ajout de ces points.

### 1 - Désignation du secrétaire de séance :

Le Président de séance demande au Conseil de désigner le secrétaire de séance. **Madame BAUMELOU** est désignée secrétaire de séance.

### 2 - Approbation du procès verbal du Conseil de la Communauté du 14 mars 2011 :

Le procès verbal de la séance du Conseil du 14 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

### 3 - Compte rendu des décisions du Président :

Le Président informe l'Assemblée qu'il n'y a pas eu de décision de prise depuis le précédent Conseil Communautaire.

Le Président décide de modifier l'ordre des questions, et souhaite commencer par le point 9 « Autorisations au Président dans le cadre de l'aménagement du Plateau des Molières ».

### 4 - Autorisations au Président dans le cadre de l'aménagement du Plateau des Molières

Cher collègue

Nous devons maintenant aborder le dossier difficile du projet de la Lendemain, quand je dis difficile, je souhaite dire qu'il nous a été rendu difficile.

Je crois que notre collectivité n'a jamais subi autant de pressions de tous ordres dont la plupart, pour ne pas dire toutes, sont à contre emploi pour ne pas dire contre productives.

Pour ne pas perdre pied dans un océan d'affirmations plus ou moins fondées, je me permets de resituer la réalité sur des faits qui me semblent vérifiables et objectifs.

La Communauté de Communes a acheté le terrain TDF sur proposition du Vice Président chargé du développement économique et en accord avec la commune des Molières, pour y développer, à l'origine trois axes :

Il s'agissait de créer une zone d'activités de développement économique sur un terrain classé en zone industrielle au POS de la commune et au Schéma Directeur Local.

Deux axes complémentaires y avaient été proposés, la création de logements sociaux intercommunaux dans l'immeuble collectif existant et une ceinture verte au droit de la parcelle qui fait face aux Molières.

Enfin un engagement avait été pris vis-à-vis de la commune des Molières de ne pas créer de voirie de desserte qui aboutirait sur la voie communale.

Au regard de ces conditions, l'achat s'est réalisé en s'appuyant sur un vote unanime de cette assemblée.

Depuis, la commune des Molières a exprimé, par un vote en conseil municipal, son désaccord de créer des logements sociaux dans le collectif et un contact avec Mr Chastenot a fait évoluer le projet de zone naturelle tampon, en ferme pour la Lendemain.

Devant les réticences face au projet de la Lendemain et, il est vrai, un certain nombre de tâtonnements ou de modifications successives dans ce projet naissant, j'ai demandé à Mr Chastenot de rencontrer les élus les plus réticents pour aplanir les difficultés ou les doutes, ce qu'il a fait avec la conviction qu'on lui connaît.

**Ainsi, depuis le départ, nous soutenons le projet de la Lendemain sans que quiconque puisse apporter la moindre preuve du contraire**

Ce projet, dès l'origine, se situe en lieu et place de ce que j'appellerai la « ceinture verte » et nous a conduit pour que la Lendemain puisse déposer ses dossiers d'autorisation, à anticiper **les délibérations et à voter par deux fois le principe de la vente de 7 hectares, avec un certain nombre de conditions suspensives qui, aujourd'hui, ne sont pas remplies. Je le répète qui aujourd'hui ne sont pas remplies.**

Ces délibérations se sont faites à l'unanimité dans la droite logique de notre volonté affichée, dès le départ et ont été faites prématurément dans le seul but de voir aboutir ce projet.

Dans le même temps, la commune des Molières a modifié le coefficient d'occupation des sols de la zone le portant à 0,40 alors que lorsque nous l'avons acheté, elle était à 0,015, cette modification a donné lieu à **une enquête publique qui n'a donné lieu à aucune remarque ou opposition de la part notamment des riverains des pavillons.**

**Modification obligatoire pour l'ensemble de la zone comme pour le projet de la Lendemain. Une erreur de procédure au niveau de la commune a conduit à ce que deux enquêtes publiques sur le même sujet se déroulent.**

**Il y a bien eu deux enquêtes publiques pour le POS des Molières : du 10/12/2007 au 10/01/2008 et du 1er au 31 octobre 2008. Ce qui a prolongé les délais mais donné deux fois l'occasion à toute personne ou association de donner son avis.**

Cette modification a eu, aussi, pour conséquence de modifier substantiellement la valeur de la zone qui avait été estimée par les domaines en 2003 à 1 million 340 000 euros et qui après cette modification devrait plus que doubler.

Il est inutile de rappeler qu'en ce moment nous achetons des terrains de zone d'activité non viabilisés entre 9 et 30 euros du mètre, un calcul élémentaire peut vous donner quelques indications sur la valeur foncière de la zone TDF qui, je vous le rappelle, nous n'avons pas le droit de vendre en dessous de l'estimation actualisée des domaines 0 10 % près.

Toute proposition d'achat comme elles qui ont pu nous être faites étaient donc impossibles et auraient été frappées d'illégalité.

Un permis d'aménager a été déposé dans l'urgence, toujours **afin de permettre une installation rapide de la Lendemain, celui-ci a fait l'objet d'un recours**, c'est le sort de bien des actes administratifs et le dossier le plus exemplaire n'est pas à l'abri de ce type de démarche, cela s'appelle même la démocratie.

Je pourrai citer, chers collègues, les nombreux dossiers et projets dans de nombreuses communes de notre territoire qui sont à l'arrêt voir annulés du fait de recours de tiers.

Je puis vous affirmer ce soir, que nos avocats sont tout à fait confiants sur ce dossier qui n'est entaché que par une légère erreur administrative de la commune des Molières.

Le problème de ce recours sont les délais qu'il impose au regard de l'urgence de l'implantation de la Lendemain.

Je voudrais vous dire ma surprise de voir diffuser des informations inexactes sur les statuts de l'association qui nous lient aux riverains et j'en appelle à un peu de bon sens et de raison. Autant je comprends que des riverains utilisent tous les moyens pour bloquer un projet, autant je m'étonne que l'on puisse colporter voir cautionner certaines affirmations.

Sur ce sujet, je vous propose que nous nous limitions au bon sens et que nous laissions le juge civil trancher sur des interprétations ahurissantes :

TDF a écrit et proposé ces statuts.

Qui peut imaginer que TDF propriétaire de l'usine et de la zone d'activité ait imaginé d'y interdire toute activité économique sur son propre site ?

A contrario, si TDF a laissé une majorité aux riverains pour régler les problèmes de voisinage entre pavillons, il s'est assuré de détenir une majorité des voix pour ce qui concerne la voie de desserte à la zone.

**Ce qui est notre cas aujourd'hui, où nous sommes majoritaires sur toutes les décisions qui touchent à la voie d'accès.**

Enfin, dans cette vision absurde du règlement, **le projet de la Lendemain ne pourrait pas se faire.** Ainsi ceux qui diffusent cette idée condamnent le projet de la Lendemain.

Enfin nous avons bien entendu des propositions d'achat global de la zone, cela se heurte à bien des impossibilités mais cela est surprenant car si les riverains sont opposés à une zone d'activité portée raisonnablement par notre communauté comment pourraient-ils être favorables à d'autres propositions ?

Avec le temps, le droit prévaudra, mais hélas, le temps ne travaille pas en faveur de la Lendemain et nous avons eu à chercher une solution pour que ce projet aboutisse.

Je rappelle pour la Lendemain quelques dates car on entend beaucoup de choses : accord du CROSMS avril 2010, arrêté du Président du Conseil Général de l'Essonne février 2011, subvention délibérée le 7 mars 2011 ; les élus présents savent qu'aucun travaux n'auraient pu commencer avant cette délibération sauf dérogation.

La solution existe, c'est celle que je veux vous présenter ce soir, avec un amendement supplémentaire vis-à-vis de la délibération qui vous a été présentée.

Par délibération du 8 avril 2004, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Limours a été autorisé à signer l'acte d'achat de l'ancien terrain appartenant à la société TDF, situé sur le territoire de la commune des Molières d'une superficie d'environ 22 ha, et accueillant divers bâtiments techniques, un immeuble de 6 logements ainsi qu'un pavillon d'un logement et ce pour un montant total de 780 000 €uros.

Par mandat 1144 en date du 25 octobre 2004, la CCPL a effectivement payé cette somme.

Par délibération du 11 décembre 2008, le Conseil Communautaire a autorisé son Président à déposer une demande de permis d'aménager sur cette zone, dite « du Plateau des Molières ».

Le permis, a été accepté par arrêté du Maire des Molières le 11 juin 2010.

Ce permis a fait l'objet d'un recours gracieux, puis d'un recours contentieux, actuellement pendant devant le tribunal administratif de Versailles.

Ce recours compromet malheureusement l'ensemble du projet de développement économique envisagé par la CCPL, mais aussi, et surtout le projet du groupement philanthropique et social (GPS) la Lendemain, qui comprend l'implantation d'un établissement d'accueil de personnes autistes, ainsi que la création d'une ferme agricole et artisanale liée audit établissement d'accueil. La ferme de la « Lendemain » est avant tout un lieu de travail sur la nature, la culture de fruits et légumes, de soins aux animaux, de valorisation de la biodiversité et de recherches d'équilibres écologiques. Les personnes autistes ou atteintes de troubles envahissants du développement doivent être assistées afin de réussir leur vie d'adulte actif.

Par délibération du 19 mars 2008, la CCPL avait en effet arrêté le principe d'une vente au GPS de la Lendemain une parcelle de 7ha à détacher des 22 ha désignés plus haut et ce au prix de 500 000 €uros. Pour ce faire, le GPS La Lendemain a obtenu plusieurs subventions dont la validité est limitée dans le temps.

Or, le recours contentieux devant le tribunal administratif sera très long et incompatible avec la réalisation des travaux dans le délai imparti par les subventions. C'est pourquoi il faut trouver une alternative au permis d'aménager.

La solution envisagée est de revoir l'opération dans son ensemble et, compte tenu de ce que le terrain à céder à l'association est déjà viabilisée, de procéder à une division primaire, après que le maire de la commune des Molières lui aura délivré un permis de construire.

Cette solution permet de rapporter le permis d'aménager, et donc de faire tomber le recours.

Actuellement, les réseaux d'eau et d'EdF arrivent en bordure de terrain. Il faut que la CCPL amène ces réseaux à l'entrée de la parcelle à détacher, et matérialise une bande roulante d'une longueur d'environ 200 mètres de long ; ce qui sera entrepris sous un délai de 8 mois.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil d'autoriser le Président à solliciter le retrait du permis d'aménager du plateau des Molières, à lancer les travaux de voirie, et à autoriser le GPS de la Lendemain à déposer son permis de construire.

Joël MANCION rappelle que le permis de construire de la Lendemain n'est pas annulé mais n'a jamais pu être délivré du fait que les travaux de réseaux n'étaient pas achevés et qu'aucune garantie d'achèvement ne pouvait être apportée. Cela mis à part, le retrait du bail est une très bonne chose et la commune des Molières fera tout ce qu'elle peut pour que le projet de la Lendemain aboutisse. La délibération devra être suffisamment précise pour que les demandes de la DDT soient satisfaites, notamment en matière d'ERP.

Le Président répond qu'on ne peut pas penser que les élus feraient une voirie au rabais.

Antoine LESTIEN indique qu'il faudrait que la délibération fasse état de l'ERP.

Jean-Charles CHAMPAGNAT exprime sa satisfaction quant à la proposition faite. Il souhaite savoir si les travaux de voirie seront faits spécifiquement pour la Lendemain ou pour l'ensemble du plateau, il veut s'assurer qu'il y aura bien un prolongement pour la zone d'activités.

Le Président dit que les intérêts sont communs, qu'il n'y a pas de crainte à avoir et que si la CCPL faisait un chemin à mulets, il n'y aurait pas d'ouverture pour la prochaine zone d'activités.

Jean-Charles CHAMPAGNAT : le permis d'aménager va être rapporté mais quelle assurance avons-nous que le permis de construire de la Lendemain ne sera pas attaqué ?

Le Président répond qu'il n'y a aucune certitude, cependant les riverains ont toujours indiqué qu'ils n'étaient pas contre le projet de la Lendemain et qu'en tout état de cause, attaquer un tel projet peut poser des problèmes de morale.

Joël MANCION rappelle que l'urgence ce soir, c'est le projet de 7 hectares de la Lendemain. Pour la suite il faudra attendre les résultats des contentieux en cours.

Le Président indique qu'il est ouvert à toute proposition pour les 15 hectares restants mais indique que la maîtrise de ces 15 hectares par la CCPL est un gage de sécurité.

Jean François LECLERCQ indique que le projet de la LENDEMAINE est un grand projet de territoire et qu'à ce sujet il a été « abreuvé » de mails et d'informations de tous ordres dont certains ont dépassé la ligne rouge, certains messages étant même de véritables menaces à destination des élus.

Antoine LESTIEN souhaite que le débat sur le plateau des Molières soit pacifié.

Pascale AGUESSE se réjouit de la conclusion de ce dossier.

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales

VU, le Code de l'Urbanisme

VU, le recours contentieux contre le permis d'aménager obtenu le 11 juin 2010,

VU, le projet reconnu d'intérêt public du GPS de la Lendemain,

VU, le délai contraint de réalisation des travaux par le GPS de la Lendemain,

AUTORISE le Président à demander à la mairie des Molières le retrait de son permis d'aménager,

AUTORISE le Président à lancer les travaux de réalisation d'une voirie permettant entre autre de desservir la parcelle destinée à accueillir le projet du GPS de la Lendemain et compatible avec la réalisation dudit projet.

AUTORISE le Président à autoriser le GPS la Lendemain à déposer son permis de construire,

Adopté à l'unanimité.

## 5 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET PRIMITIF 2011

La commission finances s'est réunie le 4 avril 2011 : le compte administratif 2010 et le budget primitif 2011 se présentent de la façon suivante :

Recettes d'Exploitation					
Chap	Compte	Budget 2010	Mandaté 2010	Budget 2011	
002	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	160 153,43	160 153,43	171 741,66	
70	70611 - Redevance d'assainissement collectif	40 000,00	40 594,29	40 000,00	
75	752 - Revenus des immeubles non affecté	0,00	13 996,77	14 000,00	
75	758 - Produits divers de gestion courante	14 000,00	0,00		
<b>Total recettes de Fonctionnement</b>		<b>214 153,43</b>	<b>214 744,49</b>	<b>225 741,66</b>	
Dépenses d'Exploitation					
Chap	Compte	Budget 2010	Mandaté 2010	Budget 2011	
002	002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)			10 000,00	
011	6152 - Entretien et réparations sur biens immobiliers	10 000,00		10 000,00	
011	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	5 979,54	5 979,54	2 053,72	
011	66112 - ICNE	-778,55	-778,55	-669,47	
011	6238 - Divers				
023	023 - Virement à la section d'investissement	198 952,44		214 357,41	
<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>214 153,43</b>	<b>5 200,99</b>	<b>225 741,66</b>	
<b>Solde de la section d'Exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>209 543,50</b>	<b>0,00</b>	

Recettes d'Investissement						
Chap	Compte	Budget 2010	Mandaté 2010	RAR	Nelle Inscription	Budget 2011
021	021 - Virement de la section de fonctionnement	198 952,44			214 357,41	214 357,41
10	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	30 613,75	30 613,75		37 801,84	37 801,84
13	1381 - Etat et établissements nationaux					0,00
16	1641 - Emprunts en euros					0,00
<b>Total Recettes d'Investissement</b>		<b>229 566,19</b>	<b>30 613,75</b>	<b>0,00</b>	<b>252 159,25</b>	<b>252 159,25</b>
Dépenses d'Investissement						
Chap	Compte	Budget 2010	Mandaté 2010	RAR	Nelle Inscription	Budget 2011
001	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	30 613,75	30 613,75		37 801,84	37 801,84
16	1641 - Emprunts en euros	37 801,84	37 801,84		28 251,26	28 251,26
20	2031 - Frais d'études				6 000,00	6 000,00
21	2111 - Terrains nus					0,00
21	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains					0,00
21	2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°					0,00
23	2313 - Constructions	161 150,60			180 106,15	180 106,15
<b>Total Dépenses d'Investissement</b>		<b>229 566,19</b>	<b>68 415,59</b>	<b>0,00</b>	<b>252 159,25</b>	<b>252 159,25</b>
<b>Solde de la section d'Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>-37 801,84</b>			<b>0,00</b>
<b>Total Général</b>		<b>443 719,62</b>	<b>171 741,66</b>			<b>477 900,91</b>

Le compte administratif fait apparaître un résultat excédentaire de la section d'exploitation d'un montant de 209 543 ,50 €uros et un résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 37 801, 84 €uros, soit un résultat de l'exercice 2010 de 171 741,55 €uros. Ce chiffre est conforme à celui du compte de gestion délivré par le trésorier de Limours.

### 5a - Compte de gestion d'assainissement du Receveur 2010.

Le Conseil Communautaire,

VU le compte de gestion du budget assainissement du receveur, pour l'exercice 2010, arrêté en :

#### **Section d'investissement :**

DEPENSES	68 415,59 €
RECETTES	30 613,75 €

**Section d'exploitation :**

DEPENSES	5 200,99 €
RECETTES	214 744,49 €

APRÈS avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le compte de gestion d'assainissement du receveur 2010.

Adopté à l'unanimité.

**5b - Compte administratif d'assainissement.**

Le Conseil de la Communauté, après que le Président se soit retiré et que la présidence ait été confiée à Monsieur BOUCHON,

VU le compte de gestion du receveur de la Communauté pour l'année 2010, en concordance avec le compte administratif Assainissement,

VU le compte administratif Assainissement du Président pour l'exercice 2010, arrêté en :

**Section d'investissement :**

DÉPENSES	68 415,59 €
RECETTES	30 613,75 €

**Section d'exploitation:**

DÉPENSES	5 200,99€
RECETTES	214 744,49€

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

ÉMET un avis favorable sur le compte administratif Assainissement du Président pour l'exercice 2010.

Adopté à l'unanimité.

**5c – Affectation des résultats Assainissement.**

Le Conseil de la Communauté,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 49,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-3 et L. 2311-5,

VU le compte de gestion assainissement du receveur pour l'exercice 2010,

VU le compte administratif assainissement de l'exercice 2010 faisant apparaître :

- un excédent d'exploitation de :	209 543,50€
- un besoin de financement de la section d'investissement de :	37 801,84€

APRÈS avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter le résultat positif du compte administratif Assainissement de l'exercice 2010 d'un montant de 171 741,66 € ainsi qu'il suit :

Affectation à la section d'investissement au compte 1068	37 801,84 Euros
Déficit d'investissement reporté au compte 001	37 801,84 Euros
Excédent de fonctionnement reporté au compte 002	171 741,66 Euros
Soit un total de	<u>171 741,66 Euros</u>

Adopté à l'unanimité.

## 5d – Budget primitif 2011 Assainissement.

Le Président demande aux délégués de la ville de Limours d'intervenir auprès de leur service instructeur, afin que les autorisations puissent être données à la société qui a fait une demande d'installation d'antennes sur les châteaux d'eau. La recette liée à la présence de ces antennes serait d'environ 10 000 €uros par an.

Le Conseil de la Communauté,

VU le débat d'orientation budgétaire tenu par le Conseil en séance du 10 mars 2011,

VU l'avis de la commission « Finances » réunie le 4 avril 2011,

VU le projet de budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2011, établi en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement :

Section	Recettes (en €)	Dépenses (en €)
<b>EXPLOITATION</b>	225 741,66	225 741,66
<b>INVESTISSEMENT</b>	252 159,25	252 159,25

APRÈS avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote par chapitre,

ADOpte le budget annexe pour l'année 2011, section d'EXPLOITATION, en recettes à 225 741,66 €uros. Adopté à l'unanimité.

ADOpte le budget annexe pour l'année 2011, section d'EXPLOITATION, en dépenses à 225 741,66 €uros. Adopté à l'unanimité.

ADOpte le budget annexe pour l'année 2011, section d'INVESTISSEMENT, en recettes à 252 159,25 €uros. Adopté à l'unanimité.

ADOpte le budget annexe pour l'année 2011, section d'INVESTISSEMENT, en dépenses à 252 159,25 €uros. Adopté à l'unanimité.

ADOpte l'ensemble budget annexe d'assainissement pour l'année 2011, en recettes et en dépenses.

Adopté à l'unanimité.

## 6 - BUDGET ANNEXE PLATEAU DES MOLIÈRES - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET PRIMITIF 2011

La commission finances s'est réunie le 4 avril 2011 ainsi que le 26 avril 2011 : le compte administratif 2010 et le budget primitif 2011 se présentent comme suit :

Recettes de Fonctionnement				
Chap	Compte	Budget 2010	Mandaté 2010	Budget 2011
75	752 - Revenus des immeubles			
77	774 - Subventions exceptionnelles	9 660,00	9 660,00	
77	775 - Produits des cessions d'immobilisations			500 000,00
	<b>Total recettes de Fonctionnement</b>	<b>9 660,00</b>	<b>9 660,00</b>	<b>500 000,00</b>
Dépenses de Fonctionnement				
Chap	Compte	Budget 2010	Mandaté 2010	Budget 2011
002	002 - Résultat de fonct. reporté (excédent ou déficit)			
011	60632 - Fournitures de petit équipement	170,00		
011	614 - Charges locatives et de copropriété	1 700,00		5 000,00
011	61521 - Terrains	1 700,00		
011	616 - Primes d'assurance	4 300,00		4 000,00
011	6188 - Autres frais divers		1 864,20	1 892,29
011	6226 - Honoraires		6 429,28	20 000,00
011	6228 - Divers			
011	6238 - Divers	1 690,00		
011	6288 - Autres services extérieurs		360,00	
011	63512 - Taxes foncières	100,00		100,00
023	023 - Virement à la section d'investissement			469 007,71
	<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>9 660,00</b>	<b>8 653,48</b>	<b>500 000,00</b>
	<b>Solde de la section de Fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>1 006,52</b>	<b>0,00</b>

Recettes d'Investissement						
Chap	Compte	Budget 2010	Mandaté 2010	RAR	Nelle Inscription	Budget 2011
021	021 - Virement de la section de fonctionnement				469 007,71	469 007,71
10	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés				1 006,52	1 006,52
13	1323 - Départements					0,00
13	1381 - Etat et établissements nationaux					0,00
16	1641 - Emprunts en euros	140 000,00	0,00			0,00
	<b>Total Recettes d'Investissement</b>	<b>140 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>470 014,23</b>	<b>470 014,23</b>
Dépenses d'Investissement						
Chap	Compte	Budget 2010	Mandaté 2010	RAR	Nelle Inscription	Budget 2011
001	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				4 313,25	4 313,25
20	2031 - Frais d'études					0,00
20	2033 - Frais d'insertion	1 700,00	718,25			0,00
21	2111 - Terrains nus					0,00
21	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains					0,00
21	2135 - Installat <sup>o</sup> générales, agencements, aménagements des construct <sup>o</sup>					0,00
23	2313 - Constructions	138 300,00	3 595,00	43 300,98	422 400,00	465 700,98
	<b>Total Dépenses d'Investissement</b>	<b>140 000,00</b>	<b>4 313,25</b>	<b>43 300,98</b>	<b>426 713,25</b>	<b>470 014,23</b>
<b>Solde de la section d'Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>-4 313,25</b>			<b>0,00</b>
<b>Total Général</b>		<b>149 660,00</b>	<b>-3 306,73</b>			<b>970 014,23</b>

Le compte administratif fait apparaître un résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 1 006,52 €uros et un résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 4 313,25 €uros, soit un résultat de l'exercice 2010 de - 3 306,73 €uros. Ce chiffre est conforme à celui du compte de gestion délivré par le trésorier de Limours.

#### 6a – Compte de gestion plateau des Molières du Receveur 2010.

Le Conseil Communautaire,

VU le compte de gestion plateau des Molières du receveur, pour l'exercice 2010, arrêté en :

##### **Section d'investissement :**

DEPENSES 4 313,25 €  
RECETTES 0,00 €

##### **Section de fonctionnement :**

DEPENSES 8 653,48 €  
RECETTES 9 660,00 €  
APRÈS avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le compte de gestion plateau des Molières du receveur 2010.

Adopté à l'unanimité.

#### 6b – Compte administratif 2010, plateau des Molières.

Le Conseil de la Communauté, après que le Président se soit retiré et que la présidence ait été confiée à Monsieur BOUCHON,

VU le compte de gestion du receveur de la Communauté pour l'année 2010, en concordance avec le compte administratif Assainissement,

VU le compte administratif général M 14 du Président pour l'exercice 2010, arrêté en :

##### **Section d'investissement :**

DÉPENSES 4 313,25 €uros  
RECETTES 0,00 €uros

**Section de fonctionnement :**

DÉPENSES	8 653,48 €uros
RECETTES	9 660,00 €uros

Il faut également tenir compte des restes à réaliser qui s'élèvent :

En dépenses à 43 300,98 €uros

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

ÉMET un avis favorable sur le compte administratif du plateau des Molières du Président pour l'exercice 2010.

Adopté à l'unanimité.

**6c – Affectation des résultats Plateau des Molières.**

Le Conseil de la Communauté,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-3 et L. 2311-5,

VU le compte de gestion du plateau des Molières du receveur pour l'exercice 2010,

VU le compte administratif du plateau des Molières M 14 de l'exercice 2010 faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1 006,52 €uros
- un besoin de financement de la section d'investissement de :	4 313,25 €uros

Il faut également tenir compte des restes à réaliser qui s'élèvent :

En dépenses à 43 300,98 €

APRÈS avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter le résultat NÉGATIF du compte administratif plateau des Molières de l'exercice 2010 d'un montant de 3 306,73 €uros ainsi qu'il suit :

Affectation à la section d'investissement au compte 1068	1 006,52 €uros
Déficit d'investissement reporté au compte 001	4 313,25 €uros
Soit un total de	<u>3 306,73 €uros</u>

Adopté à l'unanimité.

**6d – Budget primitif 2011 plateau des Molières.**

Le Conseil de la Communauté,

VU le débat d'orientation budgétaire tenu par le Conseil en séance du 10 mars 2011,

VU l'avis de la commission « Finances » réunie le 4 avril 2011,

VU le projet de budget plateau des Molières pour l'exercice 2011, établi en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement :

Section	Recettes (en €)	Dépenses (en €)
FONCTIONNEMENT	500 000,00	500 000,00
INVESTISSEMENT	470 014,23	470 014,23

APRÈS avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote par chapitre,

ADOpte le budget annexe plateau des Molières pour l'année 2011, section de FONCTIONNEMENT, en recettes à 500 000,00 Euros. Adopté à l'unanimité.

ADOpte le budget annexe plateau des Molières pour l'année 2011, section FONCTIONNEMENT, en dépenses à 500 000,00 Euros. Adopté à l'unanimité.

ADOpte le budget annexe plateau des Molières pour l'année 2011, section d'INVESTISSEMENT, en recettes à 470 014,23 Euros. Adopté à l'unanimité.

ADOpte le budget annexe plateau des Molières pour l'année 2011, section d'INVESTISSEMENT, en dépenses à 470 014,23 Euros. Adopté à l'unanimité.

ADOpte l'ensemble budget annexe plateau des Molières pour l'année 2011, en recettes et en dépenses

Adopté à l'unanimité.

## 7 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉ DE BEL AIR - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET PRIMITIF 2011

La commission finances s'est réunie le 4 avril 2011 : le compte administratif 2010 et le budget primitif 2011 se présentent de la façon suivante :

Recettes de Fonctionnement						
Chap	Compte	Budget 2010	Mandaté 2010			Budget 2011
74	74836 - Dotation de développement rural	296 000,00	0,00			0,00
77	775 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00			552 000,00
Total recettes de Fonctionnement		296 000,00	0,00			552 000,00
Dépenses de Fonctionnement						
Chap	Compte	Budget 2010	Mandaté 2010			Budget 2011
002	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		0,00			562,75
011	6188 - Autres frais divers		562,75			0,00
011	6226 - Honoraires	530,00	0,00			0,00
011	6228 - Divers		0,00			5 000,00
011	6238 - Divers	4 200,00	0,00			0,00
023	023 - Virement à la section d'investissement	291 270,00	0,00			546 437,25
Total Dépenses de Fonctionnement		296 000,00	562,75			552 000,00
<b>Solde de la section de Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>-562,75</b>			<b>0,00</b>

Recettes d'Investissement						
Chap	Compte	Budget 2010	Mandaté 2010	RAR	Nelle Inscription	Budget 2011
021	021 - Virement de la section de fonctionnement	291 270,00	0,00		546 437,25	546 437,25
13	1323 - Départements	821 200,00	0,00		495 000,00	495 000,00
13	1381 - Etat et établissements nationaux		0,00		160 000,00	160 000,00
16	1641 - Emprunts en euros	806 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00
Total Recettes d'Investissement		1 918 470,00	0,00	0,00	1 222 437,25	1 222 437,25
Dépenses d'Investissement						
Chap	Compte	Budget 2010	Mandaté 2010	RAR	Nelle Inscription	Budget 2011
001	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00		25 016,36	25 016,36
20	2031 - Frais d'études		0,00	2 500,00		2 500,00
20	2033 - Frais d'insertion	4 200,00	1 626,36		0,00	0,00
21	2111 - Terrains nus	16 200,00	14 640,00		0,00	0,00
21	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	6 000,00	0,00		0,00	0,00
21	2135 - Installat <sup>o</sup> générales, agencements, aménagements des cor	1 892 070,00	0,00		0,00	0,00
23	2313 - Constructions		8 750,00	1 800,00	1 193 120,89	1 194 920,89
Total Dépenses d'Investissement		1 918 470,00	25 016,36	4 300,00	1 218 137,25	1 222 437,25
<b>Solde de la section d'Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>-25 016,36</b>			<b>0,00</b>

**Total Général**

**2 214 470,00 -25 579,11**

**1 774 437,25**

Le compte administratif fait apparaître un résultat déficitaire de la section de fonctionnement d'un montant de 562,75 €uros et un résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 25 016,36 €uros, soit un résultat de l'exercice 2010 de – 25 279,11 €uros. Ce chiffre est conforme à celui du compte de gestion délivré par le trésorier de Limours.

#### **7a – Compte de Gestion du parc d'activités de Bel Air du Receveur 2010.**

Le Conseil Communautaire,

VU le compte de gestion du parc d'activité de Bel Air du receveur, pour l'exercice 2010, arrêté en :

##### **Section d'investissement :**

DEPENSES	25 016,36 €
RECETTES	0,00 €

##### **Section de fonctionnement :**

DEPENSES	562,75 €
RECETTES	0,00 €

APRÈS avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le compte de gestion du parc d'activités de Bel Air du receveur 2010.

Adopté à l'unanimité.

#### **7b – Compte Administratif 2010 Parc d'activités de Bel Air.**

Jean-Charles CHAMPAGNAT demande où en est cette zone.

Alain ARTORÉ répond que 4 lots sont en attente de signatures de promesse de vente et qu'en ce qui concerne les travaux, le commencement sera possible après que la délibération autorisant le Président à signer les marchés inscrite au présent ordre du jour soit votée.

Jean-Charles CHAMPAGNAT demande si des agriculteurs exploitent actuellement l'emplacement.

Alain ARTORÉ répond que non.

Le Conseil de la Communauté, après que le Président se soit retiré et que la présidence ait été confiée à Monsieur BOUCHON,

VU le compte de gestion du receveur de la Communauté pour l'année 2010, en concordance avec le compte administratif du parc d'activité de Bel Air,

VU le compte administratif général M 14 du Président pour l'exercice 2010, arrêté en :

##### **Section d'investissement :**

DÉPENSES	25 016,36 €
RECETTES	0,00 €

##### **Section de fonctionnement :**

DÉPENSES	562,75 €
RECETTES	0,00 €

Il faut également tenir compte des restes à réaliser qui s'élèvent :

En dépenses à 4 300 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

ÉMET un avis favorable sur le compte administratif du parc d'activités de Bel Air du Président pour l'exercice 2010.

Adopté à l'unanimité.

### 7c – Affectation des résultats Parc d'activités de Bel Air.

Le Conseil de la Communauté,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-3 et L. 2311-5,

VU le compte de gestion du parc d'activité de Bel Air du receveur pour l'exercice 2010,

VU le compte administratif du parc d'activité de Bel Air de l'exercice 2010 faisant apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 562,75 €uros  
- un besoin de financement de la section d'investissement de : 25 016,36 €uros

Il faut également tenir compte des restes à réaliser qui s'élèvent :

En dépenses à 4 300 €uros

APRÈS avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter le résultat négatif du compte administratif du parc d'activités de Bel Air de l'exercice 2010 d'un montant de 25 579,11 €uros ainsi qu'il suit :

Déficit d'investissement reporté au compte 001	25 016,36 €uros
Déficit de fonctionnement reporté au compte 002	562,75 €uros
Soit un total de	<u>25 579,11 €uros</u>

Adopté à l'unanimité.

### 7d – Budget primitif 2011 parc d'activités de Bel Air.

Le Conseil de la Communauté,

VU le débat d'orientation budgétaire tenu par le Conseil en séance du 10 mars 2011,

VU l'avis de la commission « Finances » réunie le 4 avril 2011,

VU le projet de budget du parc d'activité de Bel Air pour l'exercice 2011, établi en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement :

Section	Recettes (en €)	Dépenses (en €)
FONCTIONNEMENT	552 000,00	552 000,00
INVESTISSEMENT	1 222 437,25	1 222 437,25

APRÈS avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote par chapitre,

ADOpte le budget annexe pour l'année 2011, section de FONCTIONNEMENT, en recettes à 552 000,00 €uros.  
Adopté à l'unanimité.

ADOpte le budget annexe pour l'année 2011, section de FONCTIONNEMENT, en dépenses à 552 000,00 €uros.  
Adopté à l'unanimité.

ADOpte le budget annexe pour l'année 2011, section d'INVESTISSEMENT, en recettes à 1 222 437,25 €uros.  
Adopté à l'unanimité.

ADOpte le budget annexe pour l'année 2011, section d'INVESTISSEMENT, en dépenses à 1 222 437,25 €uros.  
Adopté à l'unanimité.

ADOpte l'ensemble budget du parc d'activités de Bel Air pour l'année 2011, en recettes et en dépenses :

Adopté à l'unanimité.

Daniel BOUCHON indique que la CCPL a reçu l'état de notification des bases de la fiscalité 2011 (l'état 1259). Le Président dit que le fait que cet état soit arrivé tardivement entrainerait une décision modificative prochainement.

Jean-Charles CHAMPAGNAT indique que c'est un tour de passe-passe auquel s'est livré le gouvernement. Les recettes provenaient des entreprises mais aujourd'hui elles ne contribuent plus qu'à hauteur de 25% dans les recettes fiscales de la Communauté de Communes du Pays de Limours, l'autre contributeur étant les ménages. Le système est en plus pervers car à chaque fois qu'une commune augmentera son taux, cela aura une répercussion pour la CCPL.

## 8 - BUDGET GÉNÉRAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

La commission finances s'est réunie le 4 avril 2011 : le compte administratif 2010 et le budget primitif 2011 se présentent de la façon suivante :

### Recettes de Fonctionnement

Chap	Compte	Budget 2010	Réalisé 2010	BP 2011	Commentaires
	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	665 723,65	0,00	301 522,82	
Total 002		665 723,65	0,00	301 522,82	
	Total 6419 - Remboursements sur rémunération	61 300,00	58 451,77	61 500,00	
	Total 6459 - Remboursements sur charges de SS	0,00	0,00	0,00	
Total 013		61 300,00	58 451,77	61 500,00	
	Total 776 - Différences sur réalisations (négative)	0,00	0,00	0,00	
Total 042		0,00	0,00	0,00	
	Total 7011 - Ventes d'eau	1 400,00	1 770,41	1 800,00	
	Total 7018 - Autres ventes de produits finis	4 800,00	6 955,08	7 000,00	
	Total 70323 - Redevance d'occupation du domai	10 100,00	13 315,83	13 200,00	
	Total 7035 - Locations de droits de chasse et de	200,00	0,00	0,00	
	Total 70388 - Autres redevances et recettes dive	35 600,00	3 123,83	4 000,00	
	Total 7062 - Redevances et droits des services à	100,00	60,00	500,00	
	Total 7066 - Redevances et droits des services à	274 200,00	252 843,48	300 760,00	
	Total 7067 - Redevances et droits des services p	2 400,00	510,40	1 550,00	
	Total 7078 - Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	
Total 70		328 800,00	278 579,03	328 810,00	
	Total 7311 - Contributions directes	0,00	61 773,00	3 800 000,00	
	Total 7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	3 689 645,00	0,00	0,00	
	Total 7321 - Attribution de compensation	8 300,00	3 697 949,53	0,00	
	Total 7322 - Dotation de solidarité communauta	0,00	0,00	0	
	Total 7323 - FNGIR	0,00	0,00	0	
	Total 7331 - Taxe d'enlèvement des ordures mé	2 909 752,08	2 920 670,00	3 000 000,00	
	Total 7336 - Droits de place	0,00	0,00	0,00	
Total 73		6 607 697,08	6 680 392,53	6 800 000,00	
	Total 74124 - Dotation d'intercommunalité	885 243,00	885 243,00	850 000,00	
	Total 74126 - Dotation de compensation des gro	1 363 793,00	1 363 793,00	1 350 000,00	
	Total 746 - Dotation générale de décentralisati	15 000,00	15 000,00	0,00	
	Total 7472 - Régions	7 000,00	0,00	2 000,00	
	Total 7473 - Départements	145 663,00	209 301,85	92 110,00	
	Total 74741 - Communes membres du GFP	50 678,05	33 062,90	64 500,00	
	Total 7478 - Autres organismes	384 371,40	296 703,22	389 401,00	
	Total 748311 - Compensation des pertes de base	76 807,00	76 807,00	0,00	
	Total 74833 - Etat - Compensation au titre de la	0,00	0,00	0,00	
	Total 74836 - Dotation de développement rural	2 350,00	2 368,05	50 800,00	
	Total 74838 - Autres attributions de péréquati	0,00	772,31	0,00	
Total 74		2 930 905,45	2 883 051,33	2 798 811,00	
	Total 752 - Revenus des immeubles	35 804,00	46 734,36	40 400,00	Collèges + CMPP
	Total 758 - Produits divers de gestion courante	3 000,00	3 721,28	2 000,00	
Total 75		38 804,00	50 455,64	42 400,00	
	Total 761 - Produits de participations	0,00	8,93	0,00	
Total 76		0,00	8,93	0,00	
	Total 7718 - Autres produits exceptionnels sur o	128 920,00	94 238,17	25 000,00	Dont rembt assurance portail Soucy
	Total 775 - Produits des cessions d'immobilisati	0,00	0,00	27 000,00	Vente terrain Marcoussis
	Total 7788 - Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	500,00	
Total 77		128 920,00	94 238,17	52 500,00	
<b>Total général</b>		<b>10 762 150,18</b>	<b>10 045 177,40</b>	<b>10 385 543,82</b>	

## Dépenses de Fonctionnement

Chap	Compte	Budget 2010	Mandaté 2010	BP 2011	Commentaires
	Total 60611 - Eau et assainissement	23 200,00	25 880,87	21 900,00	
	Total 60612 - Énergie - Électricité	67 400,00	60 323,92	60 800,00	
	Total 60613 - Chauffage urbain	79 999,78	71 899,78	81 200,00	
	Total 60622 - Carburants	13 660,00	11 325,15	15 300,00	
	Total 60623 - Alimentation	87 875,00	83 883,70	104 950,00	
	Total 60628 - Autres fournitures non stockées	39 354,00	26 137,56	39 200,00	
	Total 60631 - Fournitures d'entretien	14 670,00	14 409,85	14 910,00	
	Total 60632 - Fournitures de petit équipement	29 140,00	27 979,92	30 450,00	
	Total 60633 - Fournitures de voirie	11 150,00	10 348,74	10 450,00	
	Total 60636 - Vêtements de travail	2 450,00	2 396,75	2 300,00	
	Total 6064 - Fournitures administratives	19 900,00	20 900,22	23 000,00	
	Total 6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèque)	10 350,00	9 466,27	13 150,00	
	Total 6068 - Autres matières et fournitures	1 950,00	1 329,99	1 900,00	
	Total 611 - Contrats de prestations de services avec	203 200,00	214 322,47	197 915,60	
	Total 6122 - Crédit-bail mobilier	13 200,00	13 184,72	13 184,68	
	Total 6132 - Locations immobilières	900,00	880,26	880,26	
	Total 6135 - Locations mobilières	3 385,00	890,29	4 850,00	
	Total 614 - Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	
	Total 61521 - Terrains	41 000,00	36 134,86	32 800,00	
	Total 61522 - Bâtiments	99 250,00	99 675,78	97 994,43	
	Total 61523 - Voies et réseaux	84 150,00	83 084,36	87 250,00	
	Total 61551 - Matériel roulant	10 500,00	8 170,91	21 300,00	
	Total 61558 - Autres biens mobiliers	24 100,00	27 016,59	38 950,00	
	Total 6156 - Maintenance	79 120,00	68 932,17	82 776,88	
	Total 616 - Primes d'assurances	39 553,20	38 303,31	41 676,35	
	Total 617 - Etudes et recherches	71 900,00	66 155,05	0,00	
	Total 6182 - Documentation générale et technique	4 410,00	3 471,86	8 000,00	
	Total 6184 - Versements à des organismes de format	8 450,00	5 789,52	16 900,00	
	Total 6185 - Frais de colloques et séminaires	0,00	0,00	300,00	
	Total 6188 - Autres frais divers	1 100,00	895,21	1 900,00	
	Total 6225 - Indemnités au comptable et aux régisse	2 710,00	2 376,68	2 550,00	
	Total 6226 - Honoraires	51 570,00	48 025,29	65 850,00	
	Total 6228 - Divers	14 350,00	11 549,81	14 100,00	
	Total 6231 - Annonces et insertions	3 730,00	2 054,48	2 000,00	
	Total 6232 - Fêtes et cérémonies	4 000,00	3 500,00	5 000,00	
	Total 6233 - Foires et expositions	8 500,00	4 177,00	5 000,00	
	Total 6236 - Catalogues et imprimés	60,00	56,19	0,00	
	Total 6237 - Publications	1 700,00	851,38	0,00	
	Total 6238 - Divers	14 050,00	12 727,75	15 500,00	
	Total 6241 - Transports de biens	500,00	161,20	500,00	
	Total 6247 - Transports collectifs	594 180,00	598 338,21	581 070,00	
	Total 6248 - Divers	31 200,00	31 167,82	0,00	
	Total 6251 - Voyages et déplacements	6 700,00	6 472,23	7 100,00	
	Total 6256 - Missions	1 450,00	1 237,00	1 950,00	
	Total 6257 - Réceptions	2 000,00	1 820,00	2 000,00	
	Total 6261 - Frais d'affranchissement	15 500,00	15 715,08	16 000,00	
	Total 6262 - Frais de télécommunications	26 250,00	26 235,60	27 300,00	
	Total 627 - Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	
	Total 6281 - Concours divers (cotisations...)	49 125,00	49 082,18	57 828,40	
	Total 6282 - Frais de gardiennage (églises, forêts et t	34 500,00	30 646,94	32 500,00	
	Total 6283 - Frais de nettoyage des locaux	96 000,00	79 467,82	84 000,00	
	Total 62848 - Redevances pour autres prestations de	4 850,00	4 598,10	4 600,00	
	Total 62875 - Rembt frais aux communes membres	0,00	30 966,00	41 288,00	
	Total 62878 - A d'autres organismes	57 720,00	4 073,16	3 500,00	
	Total 6288 - Autres services extérieurs	45 430,00	43 037,62	44 650,00	

Chap	Compte	Budget 2010	Mandaté 2010	BP 2011	Commentaires
	Total 63512 - Taxes foncières	3 080,00	2 994,00	1 400,00	
	Total 6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	200,00	0,00	0,00	
	Total 637 - Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	1 150,00	1 119,00	1 575,00	
<b>Total 011</b>		<b>2 155 821,98</b>	<b>2 045 640,62</b>	<b>2 083 449,60</b>	
	Total 6218 - Autre personnel extérieur	38 609,00	38 609,00	0,00	
	Total 6331 - Versement de transport	15 020,00	14 210,77	14 725,00	
	Total 6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	5 170,00	5 043,61	5 002,00	
	Total 6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	18 020,00	17 588,81	18 220,00	
	Total 6338 - Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	3 440,00	3 047,59	3 035,00	
	Total 64111 - Rémunération principale	506 670,00	521 680,67	559 300,00	
	Total 64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	40 340,00	49 208,07	61 000,00	
	Total 64118 - Autres indemnités	160 980,00	156 134,29	154 300,00	
	Total 64131 - Rémunérations	536 700,00	508 868,00	519 800,00	
	Total 64136 - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00	0,00	0,00	
	Total 64138 - Autres indemnités	600,00	0,00	0,00	
	Total 6417 - Rémunérations des apprentis	10 080,00	9 352,80	15 400,00	
	Total 6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	221 380,70	235 625,83	239 800,00	
	Total 6453 - Cotisations aux caisses de retraite	164 280,00	162 646,50	179 520,00	
	Total 6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	31 740,00	30 642,00	29 900,00	
	Total 6455 - Cotisations pour assurance du personnel	36 717,90	30 842,18	30 842,18	
	Total 6456 - Versement au F.N.C du supplément familial	100,00	84,00	100,00	
	Total 6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage	300,00	340,32	1 200,00	
	Total 6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	4 233,00	4 007,62	5 750,00	
	Total 6475 - Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	951,57	1 300,00	
	Total 64832 - Contributions au Fonds de compensation	2 513,40	2 504,61	1 580,00	
	Total 6488 - Autres charges	4 560,00	3 359,06	3 400,00	
<b>Total 012</b>		<b>1 802 454,00</b>	<b>1 794 747,30</b>	<b>1 844 174,18</b>	
	Total 739111 - Attribution de compensation	1 968 520,18	1 967 834,12	1 970 000,00	
	Total 739112 - Dotation de solidarité communautaire	449 080,00	449 080,00	450 000,00	
	Total 739118 - Autres reversements de fiscalité	2 909 752,00	2 909 752,97	3 000 000,00	
	Total 73961 - Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	
	Total 73962 - Dot. de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00	
	Total 73968 - Autres reversements de fiscalité	0,00	0,00	0,00	
<b>Total 014</b>		<b>5 327 352,18</b>	<b>5 326 667,09</b>	<b>5 420 000,00</b>	
	Total 022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	23 000,00	0,00	0,00	
<b>Total 022</b>		<b>23 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	Total 023 - Virement à la section d'investissement	907 677,84	0,00	561 356,23	
<b>Total 023</b>		<b>907 677,84</b>	<b>0,00</b>	<b>561 356,23</b>	
	Total 675 - Valeurs comptables des immobilisations	0,00	0,00	0,00	
	Total 676 - Différences sur réalisat° (positives) transférées	0,00	0,00	0,00	
	Total 6811 - Dotations aux amort. des immos incorporées	177 626,45	177 626,45	170 141,28	
<b>Total 042</b>		<b>177 626,45</b>	<b>177 626,45</b>	<b>170 141,28</b>	
	Total 651 - Redevances pour concessions, brevets, licences	8 000,00	6 300,00	6 000,00	
	Total 6531 - Indemnités	134 990,00	120 739,89	121 000,00	
	Total 6532 - Frais de mission	500,00	0,00	500,00	
	Total 6533 - Cotisations de retraite	6 230,00	6 077,50	6 200,00	
	Total 6535 - Formation	500,00	0,00	500,00	
	Total 65372 - Cotisations au fonds de financement de la formation	340,00	0,00	0,00	
	Total 6554 - Contributions aux organismes de regroupement	2 600,00	2 538,00	2 569,00	
	Total 6558 - Autres contributions obligatoires	1 500,00	0,00	0,00	
	Total 657341 - Communes membres du GFP	32 546,00	26 456,23	30 000,00	

Chap	Compte	Budget 2010	Mandaté 2010	BP 2011	Commentaires
	Total 6574 - Subventions de fonctionnement aux ass	103 421,00	103 421,00	104 375,00	
<b>Total 65</b>		<b>290 627,00</b>	<b>265 532,62</b>	<b>271 144,00</b>	
	Total 66111 - Intérêts réglés à l'échéance	68 597,40	45 430,19	36 475,84	
	Total 66112 - Intérêts - rattachement des intérêts co	0,00	-4 822,82	0,00	
	Total 661121 - Montant des ICNE de l'exercice	4 156,15	4 156,15	2 958,84	
	Total 661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	-4 822,82	0,00	-4 156,15	
<b>Total 66</b>		<b>67 930,73</b>	<b>44 763,52</b>	<b>35 278,53</b>	
	Total 673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	
	Total 67441 - aux budgets annexes	9 660,00	9 660,00	0,00	
	Total 678 - Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	
<b>Total 67</b>		<b>9 660,00</b>	<b>9 660,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total général</b>		<b>10 762 150,18</b>	<b>9 664 637,60</b>	<b>10 385 543,82</b>	

Observation : dans un souci de lisibilité, et afin de comparer les totaux, il est à noter que dans le mandaté, le virement n'est pas réalisé, pour mémoire au BP 2011 : 561 356,23.

## Recettes d'Investissement

Chap	Compte	Budget 2010	Emis 2010	RAR 2010	Nouvelles inscriptions 2011	Budget 2011	Commentaires
	Total 10222 - F.C.T.V.A.	315 735,15	52 101,36	0,00	400 000,00	400 000,00	Dont 100 000 pour 2010
	Total 1068 - Excédents de fonctionnement capit	516 001,23	516 001,23	0,00	744 740,63	744 740,63	
<b>Total 10</b>		<b>831 736,38</b>	<b>568 102,59</b>	<b>0,00</b>	<b>1 144 740,63</b>	<b>1 144 740,63</b>	
	Total 1321 - Etat et établissements nationaux	36 208,40	0,00	36 208,40	0,00	36 208,40	
	Total 1322 - Régions	171 813,46	0,00	67 849,96	333 995,00	401 844,96	Mise en accessibilité, Bâtiment des Marronniers
	Total 1323 - Départements	312 333,00	0,00	79 395,00	41 043,00	120 438,00	Solde l'ESSOR
	Total 13241 - Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total 13241 - Communes membres du GFP	50 000,00	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00	Fontenay l'ESSOR
	Total 1328 - Autres	42 908,00	0,00	0,00	212 500,00	212 500,00	Mise en accessibilité
	Total 1341 - D.G.E.	36 550,90	11 578,33	13 000,00	0,00	13 000,00	
	Total 1348 - Autres	25 035,00	25 035,00	0,00	25 000,00	25 000,00	R2 mis en fonctionnement avant
	Total 1384 - Communes	0,00	0,00	0,00	145 000,00	145 000,00	Fontenay - Les Marronniers
<b>Total 13</b>		<b>674 848,76</b>	<b>36 613,33</b>	<b>196 453,36</b>	<b>812 538,00</b>	<b>1 008 991,36</b>	
	Total 1641 - Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	
<b>Total 16</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	
	Total 021 - Virement de la section de fonctionne	907 677,84	0,00	0,00	561 356,23	561 356,23	
<b>Total 021</b>		<b>907 677,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>561 356,23</b>	<b>561 356,23</b>	
	Total 024 - Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total 024</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	Total 192 - Plus ou moins-value sur cession d'im	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total 2182 - Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total 2183 - Matériel de bureau et matériel info	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total 2188 - Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total 2802 - Frais réalisation documents urbanis	3 155,00	3 155,00	0,00	5 575,00	5 575,00	
	Total 28031 - Amortissements des frais d'études	19 655,00	19 655,00	0,00	19 663,57	19 663,57	
	Total 28032 - Amortissements des frais de reche	23 236,00	23 236,00	0,00	23 237,24	23 237,24	
	Total 2805 - Concessions et droits similaires, bre	4 112,58	4 112,58	0,00	7 539,83	7 539,83	
	Total 281571 - Matériel roulant	15 883,00	15 883,00	0,00	5 454,00	5 454,00	
	Total 281578 - Autre matériel et outillage de voi	0,00	0,00	0,00	10 434,99	10 434,99	
	Total 28158 - Autres installations, matériel et ou	6 485,83	6 485,83	0,00	3 678,86	3 678,86	
	Total 28182 - Matériel de transport	8 430,00	8 430,00	0,00	10 680,64	10 680,64	
	Total 28183 - Matériel de bureau et matériel inf	25 642,21	25 642,21	0,00	19 268,72	19 268,72	
	Total 28184 - Mobilier	19 904,22	19 904,22	0,00	10 610,46	10 610,46	
	Total 28188 - Autres immobilisations corporelles	51 122,61	51 122,61	0,00	53 997,97	53 997,97	
<b>Total 040</b>		<b>177 626,45</b>	<b>177 626,45</b>	<b>0,00</b>	<b>170 141,28</b>	<b>170 141,28</b>	
	Total 1323 - Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total 2031 - Frais d'études	23 079,50	23 079,50	0,00	0,00	0,00	
<b>Total 041</b>		<b>23 079,50</b>	<b>23 079,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total général</b>		<b>2 614 968,93</b>	<b>805 421,87</b>	<b>196 453,36</b>	<b>2 988 776,14</b>	<b>3 185 229,50</b>	

## Dépenses d'Investissement

Chap	Compte	Budget 2010	Mandaté 2010	RAR 2010	Nouvelles inscriptions 2011	Budget 2011	Commentaires
	Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investiss	347 557,86	0,00	0,00	498 833,92	498 833,92	
<b>Total 001</b>		<b>347 557,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>498 833,92</b>	<b>498 833,92</b>	
	Total 1641 - Emprunts en euros	190 124,91	190 124,87	0,00	187 755,51	187 755,51	
<b>Total 16</b>		<b>190 124,91</b>	<b>190 124,87</b>	<b>0,00</b>	<b>187 755,51</b>	<b>187 755,51</b>	
	Total 020 - Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total 020</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	Total 202 - Frais réalisation documents urbanisme et	98 400,00	53 067,61	49 925,84	20 000,00	69 925,84	DAC (doc d'aménagement commercial)
	Total 2031 - Frais d'études	267 064,61	45 340,40	149 208,00	533 030,00	682 238,00	CMPP, Extension Gymnase et Pôle
	Total 2033 - Frais d'insertion	2 400,00	1 194,50	0,00	21 500,00	21 500,00	Marchés de Tx
	Total 205 - Concessions et droits similaires, brevets, l	12 300,00	11 303,67	715,21	13 350,00	14 065,21	SIG, epaye, Noé
<b>Total 20</b>		<b>380 164,61</b>	<b>110 906,18</b>	<b>199 849,05</b>	<b>587 880,00</b>	<b>787 729,05</b>	
	Total 2111 - Terrains nus	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	Parcelle D615
	Total 2115 - Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total 2128 - Autres agencements et aménagements d	4 431,36	716,13	0,00	4 000,00	4 000,00	Allée multi accueil
	Total 2135 - Installat* générales, agencements, amén	365 286,94	207 114,10	47 537,50	744 600,00	792 137,50	Mise en accessibilité, Boissière, Parc Soucy
	Total 2152 - Installations de voirie	9 926,80	9 926,80	0,00	15 500,00	15 500,00	Zébras sur toutes les communes
	Total 21532 - Réseaux d'assainissement	10 000,00	639,86	0,00	0,00	0,00	
	Total 21533 - Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00	
	Total 21538 - Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total 21571 - Matériel roulant - Voirie	0,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	lame neige pour ferrari
	Total 21578 - Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total 2158 - Autres installations, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total 2182 - Matériel de transport	55 250,00	11 205,92	43 516,27	14 600,00	58 116,27	2 cyclos+1 voiture
	Total 2183 - Matériel de bureau et matériel informat	12 622,27	11 017,21	1 347,19	16 050,00	17 397,19	Divers matériels
	Total 2184 - Mobilier	16 377,00	13 899,12	0,00	19 450,00	19 450,00	
	Total 2188 - Autres immobilisations corporelles	49 404,44	41 907,94	544,18	38 200,00	38 744,18	Mat Sportif, scénique, Multi accueil
<b>Total 21</b>		<b>523 298,81</b>	<b>296 427,08</b>	<b>92 945,14</b>	<b>871 400,00</b>	<b>964 345,14</b>	
	Total 2313 - Constructions	1 121 743,24	307 160,30	149 565,88	597 000,00	746 565,88	Mise en accessibilité + démarrage Gds projets
<b>Total 23</b>		<b>1 121 743,24</b>	<b>307 160,30</b>	<b>149 565,88</b>	<b>597 000,00</b>	<b>746 565,88</b>	
	Total 192 - Plus ou moins-value sur cession d'immobi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total 040</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	Total 1313 - Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total 2135 - Installat* générales, agencements, amén	23 079,50	23 079,50	0,00	0,00	0,00	
<b>Total 041</b>		<b>23 079,50</b>	<b>23 079,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	Total 204141 - Communes membres du GFP	29 000,00	29 000,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total 204</b>		<b>29 000,00</b>	<b>29 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total général</b>		<b>2 614 968,93</b>	<b>956 697,93</b>	<b>442 360,07</b>	<b>2 742 869,43</b>	<b>3 185 229,50</b>	

Soit une synthèse du compte administratif comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réelles	9 487 011,15	10 710 901,05	1 223 889,90
Ordre	177 626,45	0,00	-177 626,45
	<b>9 664 637,60</b>	<b>10 710 901,05</b>	<b>1 046 263,45</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réelles	1 281 176,29	604 715,92	-676 460,37
Ordre	23 079,50	200 705,95	177 626,45
	<b>1 304 255,79</b>	<b>805 421,87</b>	<b>-498 833,92</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>10 968 893,39</b>	<b>11 516 322,92</b>	<b>547 429,53</b>

Le compte administratif fait apparaître un résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 1 046 263,45 € et un résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 498 833,92 €, soit un résultat de l'exercice 2010 de 547 429,53 €. Ce chiffre est conforme à celui du compte de gestion délivré par le trésorier de Limours.

Il faut également tenir compte des restes à réaliser qui s'élèvent :

En dépenses à 442 360,07 €uros

En recettes à 196 453,36 €uros

Soit un solde de - 245 906, 71 €uros

#### **8a – Compte de gestion Général du Receveur 2010**

VU le compte de gestion général du receveur de la Communauté, en concordance avec le compte administratif général pour l'exercice 2010, arrêté en :

##### **Section d'investissement :**

DEPENSES	1 304 255,79 €
RECETTES	805 421,87 €

##### **Section de fonctionnement :**

DEPENSES	9 664 637,60 €
RECETTES	10 710 901,05 €

Le Conseil Communautaire

APRÈS avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le compte de gestion général du receveur 2010.

Adopté à l'unanimité.

#### **8b – Compte Administratif Général 2010,**

APRÈS en avoir délibéré

Le Conseil de la Communauté, après que le Président se soit retiré et que la présidence ait été confiée à Monsieur BOUCHON,

VU le compte de gestion du receveur de la Communauté pour l'année 2010, en concordance avec le compte administratif Général,

VU le compte administratif général du Président pour l'exercice 2010, arrêté en :

##### **Section d'investissement :**

DÉPENSES	1 304 255,79 €
RECETTES	805 421,87 €

##### **Section de fonctionnement :**

DÉPENSES	9 664 637,60 €
RECETTES	10 710 901,05 €

VU les restes à réaliser qui s'établissent comme suit :

En dépenses à 442 360,07 €uros

En recettes à 196 453,36 €uros

Soit un solde de - 245 906, 71 €uros

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

ÉMET un avis favorable sur le compte administratif GÉNÉRAL du Président pour l'exercice 2010.

Adopté à l'unanimité.

## 8c – Affectation des résultats Général,

Le Conseil de la Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-3 et L. 2311-5,

VU le compte de gestion général M 14 du receveur pour l'exercice 2010,

VU le compte administratif général M 14 de l'exercice 2010 faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1 046 263,45 €
- un besoin de financement de la section d'investissement de :	498 833,92 €

VU le solde des restes à réaliser qui s'élève à - 245 906,71 €uros

APRÈS avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter le résultat positif du compte administratif Général de l'exercice 2010 d'un montant de 547 429,53 €uros ainsi qu'il suit :

Affectation à la section d'investissement au compte 1068	744 740,63 €uros
Déficit d'investissement reporté au compte 001	498 833,92 €uros
Excédent de fonctionnement reporté au compte 002	301 522,82 €uros
Soit un total de	<u>547 429,53 €uros</u>

Adopté à l'unanimité.

## 8 d1 - Vote du taux de TEOM pour l'exercice 2011

L'enlèvement et le traitement des ordures ménagères sont de la compétence de la Communauté de Communes au titre de l'article 6, A, 3° des statuts de la Communauté.

Par délibération du 15 octobre 2002, le Conseil de la Communauté a institué la taxe unique d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, dont le produit devra couvrir l'ensemble des services rendus, au titre des articles 1520 et suivants et 1609 nonies D du code général des impôts.

Modifiant les règles en vigueur les années précédentes, l'article 107 de la loi de finance initiale pour 2004 a prévu la décision d'un taux applicable aux bases et non plus un produit global, la délibération sur ce taux devant intervenir avant le 30 avril 2011 pour assurer la recette de l'année 2011.

Le conseil syndical du SICTOM du Hurepoix réuni le 21 avril 2011 a voté le taux unique pour l'ensemble du territoire couvert par son activité et comprenant les 14 communes de la Communauté de Communes.

Il vous est donc proposé de voter un taux identique à celui voté par le syndicat.

Le Conseil de la Communauté,

VU l'article 6, A, 3° des statuts de la Communauté fixant la compétence de la Communauté en matière d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères,

VU les articles 1520 et suivants et 1609 nonies D du code général des impôts,

VU l'article 107 de la loi de finances initiale pour 2004 instituant le vote d'un taux pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

VU la délibération du Conseil de la Communauté du 15 octobre 2002 instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire de la Communauté,

VU le courrier du SICTOM du Hurepoix nous informant que le taux voté par les communes ou les intercommunalités ayant compétence devra être identique au taux voté par le syndicat,

VU l'état de notification du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'état, dont les bases prévisionnelles s'élèvent à 28 924 225 €uros,

VU l'avis de la commission des finances du 26 avril 2011,

CONSIDÉRANT le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères voté par le SICTOM du Hurepoix destiné à assurer le service pour l'année 2011 de 10,65 %,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

ADOpte le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 10,65 % pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

## **8 d2 - Vote du taux de CFE et de la fiscalité mixte pour 2011**

La réforme de la taxe professionnelle transforme profondément les recettes fiscales de la Communauté de Communes. La taxe professionnelle est remplacée par une contribution économique territoriale avec deux composantes : la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), et par une imposition sur les entreprises de réseau (IFER).

La Communauté de Communes percevra également la part départementale de la taxe d'habitation (TH) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

A ces nouvelles impositions il faut ajouter le produit de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, dont le taux est égal à la somme des taux départemental et régional de TFPNB appliqués en 2010 sur le territoire de l'EPCI multipliée par un coefficient de 1,0485 qui correspond au transfert des frais de gestion.

Les allocations compensatrices pour 2011 intègrent maintenant la taxe d'habitation.

Pour garantir le niveau de ressources de chaque collectivité avant et après la réforme, deux mécanismes ont été mis en place :

- ✓ une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) financée par l'État
- ✓ la garantie individuelle de ressources (GIR) fonctionnant par abondement d'un fonds par les collectivités qui ont davantage de ressources fiscales après réforme au profit des collectivités qui en ont moins.

L'objet de la présente délibération est de fixer les taux de CFE, de TH et de TFPNB.

Le Conseil de la Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts,

VU la réforme de la fiscalité directe locale,

VU l'avis de la commission des finances du 26 avril 2011,

CONSIDÉRANT l'état 1259 notifié par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

ADOpte le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) de 25,04 % pour l'année 2011,

ADOPTÉ le taux de taxe d'habitation de 8,09 % pour l'année 2011,

ADOPTÉ le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties de 3,09 % pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

### **8 d3 – Budget primitif 2011 Général.**

Jean-Charles CHAMPAGNAT au nom de la commune de Briis-sous-Forges : sur les 3 derniers exercices le chapitre 011 augmente de 26% et le chapitre 012 de 17%, les recettes n'augmentent que de 8%. Les dépenses augmentent donc plus vite que les recettes et la CAF s'effondre. Chaque année les délégués alertent. Lors du débat d'orientation budgétaire la démonstration a été faite qu'en 2014 la courbe ciseaux se croise, cela ne peut pas être accepté. Il faut mettre un moratoire sur les dépenses d'investissement et mettre en œuvre un vrai plan de financement, notamment sur le pôle petite enfance de Soucy. Le prévisionnel est toujours moins favorable que le réalisé et la dotation de solidarité communautaire (DSC) est basée sur le prévisionnel. Pour ces raisons la commune de Briis s'abstiendra sur ce budget.

En ce qui concerne la gestion des gymnases, elle pourrait être assurée dans son intégralité par la CCPL.

Pascale AGUESSE s'étonne de ne pas voir d'augmentation de la DSC de 2% comme demandé en commission des finances.

Le Président ce n'est pas parce qu'il y a une demande en commission que celle-ci est systématiquement retenue.

Daniel BOUCHON les recettes 2010 ont été reprises en 2011 car à la date de l'élaboration du budget l'état 1259 n'était pas encore parvenu. Il y aura donc une décision modificative.

Le Président comprend que les communes qui n'ont pas voté favorablement pour les équipements, soient opposées au coût qu'ils engendrent. En ce qui concerne la DSC, la préfecture nous en fait le reproche. Un EPCI qui transfère des compétences ne doit plus à terme verser de DSC. Le projet de territoire sera mis en œuvre. Vous dites tous les ans que la CCPL met ses finances en péril mais vous demandez tous les ans plus de DSC.

Le Conseil Communautaire,

VU le débat d'orientation budgétaire tenu par le Conseil en séance du 10 mars 2011,

VU l'avis de la commission « Finances » réunie le 4 avril 2011,

VU le projet de budget général pour l'exercice 2011, établi en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement :

<b>Section</b>	<b>Recettes (en €)</b>	<b>Dépenses (en €)</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	10 393 821,98	10 393 821,98
<b>INVESTISSEMENT</b>	3 185 229,50	3 185 229,50

APRÈS avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote par chapitre,

ADOPTÉ le budget annexe pour l'année 2011, section de FONCTIONNEMENT, en recettes à 10 393 821,98 €uros :

9 Abstentions : Mme GRAU, Mrs CHAMPAGNAT, TSALPATOUROS, Mmes AGUESSE, THIRIET, Mrs MILELLI, BOUTTEMONT, MANCION, PLATEL.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ le budget annexe pour l'année 2011, section de FONCTIONNEMENT, en dépenses à 10 393 821,98 €uros :

9 Abstentions : Mme GRAU, Mrs CHAMPAGNAT, TSALPATOUROS, Mmes AGUESSE, THIRIET, Mrs MILELLI, BOUTTEMONT, MANCION, PLATEL.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTE le budget annexe pour l'année 2011, section d'INVESTISSEMENT, en recettes à 3 185 229,50 €uros :

9 Abstentions : Mme GRAU, Mrs CHAMPAGNAT, TSALPATOUROS, Mmes AGUESSE, THIRIET, Mrs MILELLI, BOUTTEMONT, MANCION, PLATEL.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTE le budget annexe pour l'année 2011, section d'INVESTISSEMENT, en dépenses à 3 185 229,50 €uros :

9 Abstentions : Mme GRAU, Mrs CHAMPAGNAT, TSALPATOUROS, Mmes AGUESSE, THIRIET, Mrs MILELLI, BOUTTEMONT, MANCION, PLATEL.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTE l'ensemble budget Général pour l'année 2011, en recettes et en dépenses :

9 Abstentions : Mme GRAU, Mrs CHAMPAGNAT, TSALPATOUROS, Mmes AGUESSE, THIRIET, Mrs MILELLI, BOUTTEMONT, MANCION, PLATEL.

Adopté à l'unanimité.

## **9 - Autorisation au Président de signer le marché de Bel Air**

Le Conseil de Communauté a approuvé le 26 juin 2007 le projet de territoire de la Communauté de Communes.

Par délibération du 13 décembre 2007, le Conseil communautaire a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la zone d'activités de Bel Air et a autorisé le Président à passer les marchés de maîtrise d'œuvre.

La commission "projet de territoire" réunie le 24 novembre 2008 a approuvé la démarche consistant à procéder aux études de maîtrise d'œuvre au niveau APS pour définir les besoins en financement à inclure dans les contrats de territoire avec le Conseil Régional et communautaire avec le Conseil Général.

Par délibération du 11 décembre 2008, le Conseil communautaire a autorisé le Président à déposer la demande de permis d'aménager pour la zone d'activités de Bel Air, suivant les études préalables réalisées par le cabinet SIAM, associé à BATT et à Tendrevert.

Les deux cabinets ci-dessus décrits ont donc réalisé les études et documents nécessaires à la mise en concurrence.

Suite à la publication du marché le 8 novembre 2010 sur la plateforme du portail marchés publics et du 11 novembre 2010 dans le républicain plusieurs candidatures ont été reçues.

Suite à l'analyse des deux bureaux d'études à savoir :

BATT pour le Lot N°1 : Travaux de VRD

Tendrevert pour le Lot N°2 : Aménagements paysager s

Et à l'avis de la commission d'études des offres du 13 décembre 2010, il a été décidé de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 : VRD attribué à la société MEDINGER pour un montant de 740.000,00 € HT soit 885.040,00 € TTC

Lot 2 : Espaces Verts attribué à la société ARPAJA pour un montant de 54.977,95 € HT soit 65.753,63 € TTC.

Le Conseil de la Communauté de Communes,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes est chargée de la maîtrise d'ouvrage de la zone d'activités de Bel Air,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes a déposé et obtenu le permis d'aménager de la zone d'activités de Bel Air,

VU la délibération du 11 décembre 2008, autorisant le Président à déposer le permis d'aménager,

VU l'arrêté de permis d'aménager de la ville de Fontenay-Lès-Briis du 23 novembre 2009

VU la délibération du 7 octobre 2010, autorisant le Président à lancer les travaux du Parc d'activités de Bel Air

Le Conseil de la Communauté,

APRÈS avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer les marchés suivants :

Lot 1 : VRD attribué à la société MEDINGER pour un montant de 740.000,00 € HT soit 885.040,00 € TTC

Lot 2 : Espaces Verts attribué à la société ARPAJA pour un montant de 54.977,95 € HT soit 65.753,63 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

### **10 - Autorisation au Président à signer une convention avec la CAF**

Depuis l'ouverture en janvier 2006 du multi-accueil intercommunal situé à Gometz-la-ville, la Communauté de Communes du Pays de Limours a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) une convention couvrant la période 2006 à 2010.

Celle-ci permet à la collectivité de percevoir une aide financière appelée, prestation de service unique, versée aux structures accueillant des enfants âgés de moins de 4 ans.

Une nouvelle convention couvrant la période 2011 à 2013 est à la signature.

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Etablissement d'accueil du jeune enfant 0-4 ans.

Elle a pour objet de :

- Prendre en compte les besoins des usagers
- Déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre
- Fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales

VU, les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Limours et la définition de l'intérêt communautaire,

VU, les modalités de fonctionnement de la structure du multi accueil permettant la perception de subventions de la CAF,

CONSIDÉRANT la fin de l'ancienne convention liant la Communauté de Communes et la CAF

CONSIDÉRANT la nouvelle convention proposée par la CAF,

Le Conseil Communautaire,

APRÈS avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention,

AUTORISE le Président à la signer

Adopté à l'unanimité.

### **11 - Autorisation au Président de procéder à l'acquisition d'une parcelle des terrains de la phase 2 de la zone d'activités de Bel Air à Fontenay les Briis.**

L'article 6, alinéa B, premièrement des statuts de la Communauté donne compétence à la Communauté de Communes pour la création et l'aménagement de zone ou parcs d'activités industrielles, commerciales, artisanales, tertiaires et touristiques.

La Communauté de Communes a déjà fait l'acquisition auprès de la commune de Fontenay les Briis et du CCAS de Fontenay les Briis des terrains nécessaires au lancement de la phase 1 de la zone d'activités.

Par lettre du 24 août 2006, nous avons demandé une évaluation au service des domaines qui, par lettre de 02 octobre 2006, a fixé son évaluation à 10 € par m<sup>2</sup>.

Pour la phase 2 de cette zone, nous avons interrogé les propriétaires sur leur intention de vendre. Mesdames BUFFET ont répondu positivement pour la vente de la parcelle section D n°181 de 1 170 m<sup>2</sup> au prix négocié de 9 € le m<sup>2</sup>, soit 10530 €.

Il vous est proposé de concrétiser l'achat de ce terrain.

VU l'article 6 alinéa B, premièrement des statuts de la Communauté portant compétence pour la création et l'aménagement de zone ou parcs d'activités industrielles, commerciales, artisanales, tertiaires et touristiques,

VU l'inscription au Schéma Directeur Local approuvé le 06 février 1995 où est inscrite l'implantation d'une zone d'activités au hameau de Bel Air, à Fontenay les Briis,

VU l'accord de Mesdames Buffet, propriétaires de la parcelle section D n°181 pour la vente de leur terrain à la Communauté de Communes,

VU l'avis du Domaine du 02 octobre 2006, établissant la valeur vénale des parcelles concernées à 10 € par m<sup>2</sup>,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Communauté de Communes d'acquérir ce terrain pour la réalisation de la phase 2 de cette zone d'activités,

Le Conseil de la Communauté,

APRÈS avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'achat du terrain cadastré section D n°181, sur la commune de Fontenay les Briis, proposé par Mesdames BUFFET pour un prix de 10 530 €,

DONNE délégation au Président aux fins de signer la promesse de vente et l'acte d'achat de ces terrains.

Adopté à l'unanimité.

### **12 - Autorisation au Président de demander une subvention au titre de la DETR**

Dans le cadre de sa compétence développement économique et par un courrier en date du 7 mars, la Communauté de Communes du Pays de Limours informait la Commune de Vaugrigneuse de l'état délabré de la zone d'activités de Machery, lui proposant de mener une réflexion commune sur le traitement des zones et de réfléchir aux actions à mener ensemble pour améliorer l'image de la zone.

Lors du Bureau communautaire du 14 mars 2011, le maire de la Commune signifie qu'il est d'accord pour que la CCPL étudie dans quelle mesure elle pourrait intervenir.

Plusieurs constats peuvent être faits sur cette zone à savoir :

- Etat général médiocre
- Etat dégradé de la desserte routière
- Méconnaissance de la zone et des entreprises
- Signalétique inexistante
- Panneaux publicitaires trop nombreux
- Absence de promotion de la zone et des entreprises / Peu de rencontres inter-entreprises
- Existences de friches bâties
- Problème de gestion de déchets
- Méconnaissance des activités et donc des risques associés

Afin de gérer ces problématiques internes à la zone d'activités, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR sur la base des éléments suivants.

**Réfection de voirie** : 200 ml

Voirie de 6 mètres de large (pour permettre à deux voitures de se croiser) soit 1200 m<sup>2</sup>. Soit un Prix au ml d'une voirie lourde de 50€ HT du m<sup>2</sup> (sans bordure ni trottoir) 1200 x 50 = 60 000€ HT

**Mise en valeur des entrées de zone (espaces verts, réseaux)...**: 10 000 € HT

**Signalétique interne et balisage externe** : 3 000 € HT

**Mise en place d'un règlement de publicité** : 1 000 € HT

**Mise en place d'une politique de gestion des déchets** : 2 000€ HT

**Etude de requalification complémentaire comportant deux phases**

Phase 1 : Elaborer un diagnostic approfondi et partagé de la zone d'activités,

Phase 2 : Elaborer un programme d'actions opérationnel,

Sur la base d'une estimation de 5 000 Euros HT pour les deux phases.

La réalisation de cette requalification sera effectuée dans un délai d'environ 6 mois.

Le Conseil de la Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2334-37

VU l'article 79 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 instaurant une nouvelle dotation qui s'intitule «dotation d'équipement des territoires ruraux »,

VU l'éligibilité de la Communauté de Communes du Pays de Limours à cette nouvelle dotation,

CONSIDÉRANT le courrier de la préfecture demandant une délibération pour solliciter cette subvention,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à demander une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR, relative à la requalification de la zone de Machery située sur le territoire de la commune de Vaugrigneuse pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

### **13 - Autorisation au Président de signer la convention de subdélégation relative à l'organisation des circuits spéciaux de transport scolaire**

Le STIF a repris de la DDE la compétence sur l'organisation des circuits spéciaux de transport scolaire. Pour la rentrée de septembre 2011, le STIF met en place une nouvelle organisation de ce transport.

Afin de limiter le nombre de ses interlocuteurs, il souhaite déléguer sa compétence aux Départements franciliens, plus à même, selon lui, de répondre à un besoin local de déplacement. Mais les Départements, notamment l'Essonne, estime que l'échelle la plus pertinente est l'échelle locale et souhaite subdéléguer une partie des compétences aux communes et intercommunalités.

La Communauté de Communes doit se prononcer sur le principe de subdélégation de l'organisation des circuits spéciaux de transport scolaire.

- Si la CCPL accepte la subdélégation : Elle jouera un rôle d'intermédiaire entre le CG91 et les familles. Elle définira les circuits (et assurera leur pertinence). Elle assurera le contrôle du service rendu.
- Si la CCPL refuse la subdélégation : les circuits seront organisés depuis le Conseil Général qui sera le seul interlocuteur pour les familles.

Si la CCPL accepte la subdélégation, elle doit également statuer sur l'encaissement des participations des familles, sachant que c'est une des conditions sine qua non pour l'obtention de la carte de transport.

- Soit la CCPL accepte l'encaissement (prévoir des opérations comptables et administratives).
- Soit la CCPL refuse l'encaissement, qui sera effectué par le CG91.

En d'autres termes, le dossier d'inscription n'irait pas directement des familles vers le CG91, mais passerait par la CCPL.

Le Conseil de la Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la compétence du STIF relative à l'organisation des circuits spéciaux,

VU La délégation donnée au Conseil Général par le STIF relatif à l'organisation de ces circuits spéciaux,

CONSIDÉRANT la subdélégation proposée par le Conseil Général à la Communauté de Communes du Pays de Limours,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer la convention de subdélégation relative à l'organisation des circuits spéciaux de transports scolaires, sans pour autant prendre en charge les questions de tarification, ni d'encaissement.

Adopté à l'unanimité.

La séance se termine à 23 heures.

Pascale AGUESSE demande s'il était possible de faire parvenir aux communes des exemples de dénonciation de contrats pour les transports scolaires.

Jean François LECLERCQ souhaite qu'un groupe de réflexion puisse être constitué sur la dématérialisation de l'envoi des documents et sur le bon usage de la messagerie électronique.

Le Président rappelle que le 5 mai se tiendra une réunion à la CCPL sur la réforme des collectivités territoriales.

M. COTTIN

M. VIGOT

M. SENAC

Mme GRAU

M. CHAMPAGNAT

M. TSALPATOUROS

M. ARTORÉ

Mme BAUMELOU

M. LE COMPAGNON

M. LE BARS

M. LESTIEN

M. BOUCHON

M. JACQUEMARD

Mme HUOT-MARCHAND

M. SCHOETTL

M. LECLERCQ

Mme AGUESSE

Mme THIRIET

M. MILELLI

M. BOUTTEMONT

M. MANCION

M. PLATEL

M. CARO

M. MOISY

M. FRONTERA

M. VAN DETH

Mme DILLMANN

Mme BLANCHIER